



**CSE
SIÈGE
SNCF
RÉSEAU**

COMPTE-RENDU CSE 19 FÉVRIER 2025



Pré-information Résonances

Aujourd'hui, le projet RÉSONANCES suscite de très nombreuses interrogations, de l'inquiétude et nous l'entendons dans toutes les conversations des cheminots ! Des efforts colossaux devront être fournis dans la préparation des nouvelles structures, la conception des process, la formation des équipes, l'accompagnement du changement... Et tout cela avec un calendrier aussi tendu qu'une caténaire par grand froid !

Ces défis techniques ne sont pas les seuls points de vigilance que soulève Résonances.

Le projet ambitionne, en effet, d'avoir une MOA (maîtrise d'ouvrage) régionale unifiée et de porter une gestion de projet sous une même autorité. Mais en

conservant la MOA déléguée et la MOEG (maîtrise d'œuvre générale) au sein des pôles investissements travaux des Infrapôles, l'entreprise prend le risque d'une incohérence majeure.

Au niveau des suppressions de postes, la direction nous informe que leur nombre sera compris entre 220 et 320 postes supprimés !

L'UNSA-Ferroviaire demande que l'entreprise accompagne tous les agents concernés par une suppression de leur poste.

L'UNSA-Ferroviaire s'interroge sur la prise en charge des missions orphelines qui vont découler de ces suppressions : cela va engendrer une surcharge de travail pour les agents.



Position UNSA

Comment prétendre standardiser nos

pratiques de management de projet tout en maintenant nos experts dispersés ? Comment garantir l'homogénéité de notre pilotage des projets quand ceux qui en ont la charge resteront éclatés dans différentes entités ?

Pour l'UNSA-Ferroviaire, notre conviction est donc claire : l'intégration de ces compétences aux futures directions régionales est une condition sine qua non de la réussite de Résonances.

...

UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

...

Au-delà de ces enjeux organisationnels et techniques, Résonances, comme toute réorganisation d'envergure, doit aussi être l'occasion d'une réflexion plus large sur notre modèle social et nos parcours professionnels. Les représentants UNSA-Ferroviaire du siège SNCF Réseau seront pleinement mobilisés pour accompagner les agents impactés par cette réorganisation majeure. Une transformation de cette ampleur ne peut réussir sans une vision sociale ambitieuse.

POUR MOI,
C'EST L'UNSA !



Information sur l'accord Pilotage de l'emploi et développement des parcours professionnels à la SNCF (PEDPP)

L'enjeu de cet accord était de travailler sur la gestion de l'emploi et le développement des parcours. Il fallait prendre en compte de nombreux périmètres en interne et en externe. Cet accord reprend des dispositifs déjà existants dans le Groupe et d'autres qui émergent de

nouveaux besoins. Il est construit à partir des remontées terrain et a pour but de fluidifier l'emploi. À l'échelle du Groupe, il vise à garantir une cohérence d'ensemble et à permettre à l'entreprise de rester attractive sur le marché de l'emploi avec un accompagnement des salariés.

L'accord se compose de quatre axes :

- L'emploi ;
- Les parcours professionnels ;
- La valorisation des compétences ;
- La mobilité des salariés.



Position UNSA

Cet accord négocié et signé par l'UNSA-Ferroviaire est une avancée pour les cheminots pour faciliter leur parcours professionnel et leur mobilité, valoriser leurs compétences.

L'UNSA-Ferroviaire veillera au suivi et à l'application de cet accord et demande à l'entreprise d'agir pour résoudre les nombreux dysfonctionnements de Station C.

UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Présentation détaillée du BMI (bilan de mobilité interne)

Ce n'est pas une nouveauté, c'est une pratique déjà utilisée. Le BMI est repris et précisé dans le GRH00636. Le BMI sera réalisé par une agence de recrutement. Généralement, c'est par rapport au métier cible que l'agence de recrutement fera passer ce BMI.

Le BMI intervient lors d'un changement de métier ou de classe et n'est pas systématique. Il est désormais rendu obligatoire pour la DAC (Direction attribution capacité) pour le recrutement interne, et pour le passage de la classe 4 à 5 pour les BHR/BHL.

L'objectif est d'aider l'établissement prenant à prendre sa décision pour la mobilité des agents. Cela permet au collaborateur de réfléchir sur son projet. Le BMI évalue les motivations professionnelles de l'agent, les qualités comportementales et détermine s'il possède les ressources cognitives pour exercer le métier sur lequel il postule.

La ligne managériale et le collaborateur valident en amont le projet. Ensuite, le chargé de recrutement de la DAC initie le dossier de DEA (diagnostic d'évaluation).

La DAC systématise le BMI, car les besoins sont en augmentation, mais il y a aussi eu un grand nombre d'échecs à la FIH (formation initiale horairiste).

Le BMI pour la promotion en classe est spécifique, car ce bilan sera centré sur la réussite de la formation et pas sur la réalisation des tâches du métier.

L'idée, c'est également d'éviter à l'agent de se retrouver dans une situation d'échec. Aujourd'hui, on est à 15 % d'échec sur la formation FIH.



Position UNSA

**L'UNSA-Ferroviaire réaffirme
sa demande de facilitation des**

**mobilités et des parcours professionnels pour les
cheminots du GPU.**

**Nous ne souhaitons pas que se multiplient les diagnostics
et autres bilans qui pourraient être un frein à la mobilité et
à l'évolution des cheminots.**



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org





ADHÉRER À L'UNSA

Mes avantages !

Bien plus qu'un syndicat !

L'UNSA-Ferroviaire met à disposition de ses adhérentes et adhérents de nombreux services : assistance juridique, infos RH, e-boutique, etc.



Mon syndicat proche de chez moi



Mes publications syndicales



Mon assistance juridique en droit privé



Mon offre de téléphonie mobile



Ma e-boutique et des offres partenaires



Ma formule tout compris à 4 € / mois*



Rejoignez un univers de services !

*tarif mensuel moyen net (après abattement fiscal).